

Swaziland

Malgré les importantes recettes générées par l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU), les réformes budgétaires susceptibles de fournir une assise soutenable aux finances publiques et de stimuler la croissance n'ont été entreprises que partiellement.

L'exercice 2013/14 présente de nouvelles opportunités, du fait que les recettes de la SACU devraient rester élevées et alléger ainsi davantage les contraintes budgétaires.

Au regard des ressources naturelles limitées du pays, les perspectives de croissance du Swaziland dépendent d'une augmentation des investissements dans le secteur manufacturier et les services à forte valeur ajoutée ainsi que dans l'amélioration des compétences.

Vue d'ensemble

L'année 2013 offre au gouvernement l'occasion de réorienter sa politique budgétaire en exploitant les recettes importantes qui devraient être générées par la SACU et de résoudre certains des défis budgétaires à plus long terme auxquels le pays est confronté. Dans cette optique, le gouvernement peut puiser dans les recommandations de réformes inscrites dans la version mise à jour de son calendrier d'ajustement budgétaire (*Fiscal Adjustment Roadmap - FAR*), lequel met l'accent, à moyen terme, sur les aspects suivants : *i*) l'adoption et la mise en œuvre de la loi relative à la gestion des finances publiques (GFP) ; *ii*) la suppression de la procyclicité de la politique budgétaire ; *iii*) le développement d'un cadre de dépense à moyen terme (CDMT) ; et *iv*) le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures. Les mesures budgétaires, associées aux réformes visant à améliorer le climat des investissements et au développement de régimes de protection sociale exhaustifs, sont nécessaires pour amener l'économie sur la voie d'une croissance inclusive.

En 2012, la croissance économique du Swaziland est restée l'une des plus faibles d'Afrique subsaharienne, malgré une augmentation significative des recettes de la SACU¹. Bien que les estimations officielles chiffrent la croissance du PIB réel à 0.2 %, on estime que l'économie s'est contractée de façon marginale à hauteur de 0.3 %, reflétant la faiblesse de la reprise mondiale, des goulets d'étranglement structurels et l'impact différé de la crise budgétaire. Avec une croissance démographique de 1.3 %, la chute du PIB par habitant aurait dû être plus forte. Les arriérés de paiement de l'État ont ébranlé les performances du secteur privé, particulièrement celles des petites et moyennes entreprises (PME) du secteur des services, bon nombre d'entre elles étant dépendantes de contrats publics. Même si le pays a relancé la Feuille de route des investisseurs et initié sa mise en œuvre, le climat des investissements globalement défavorable handicape la croissance, de même que les pénuries et inadéquations persistantes en matière de qualifications².

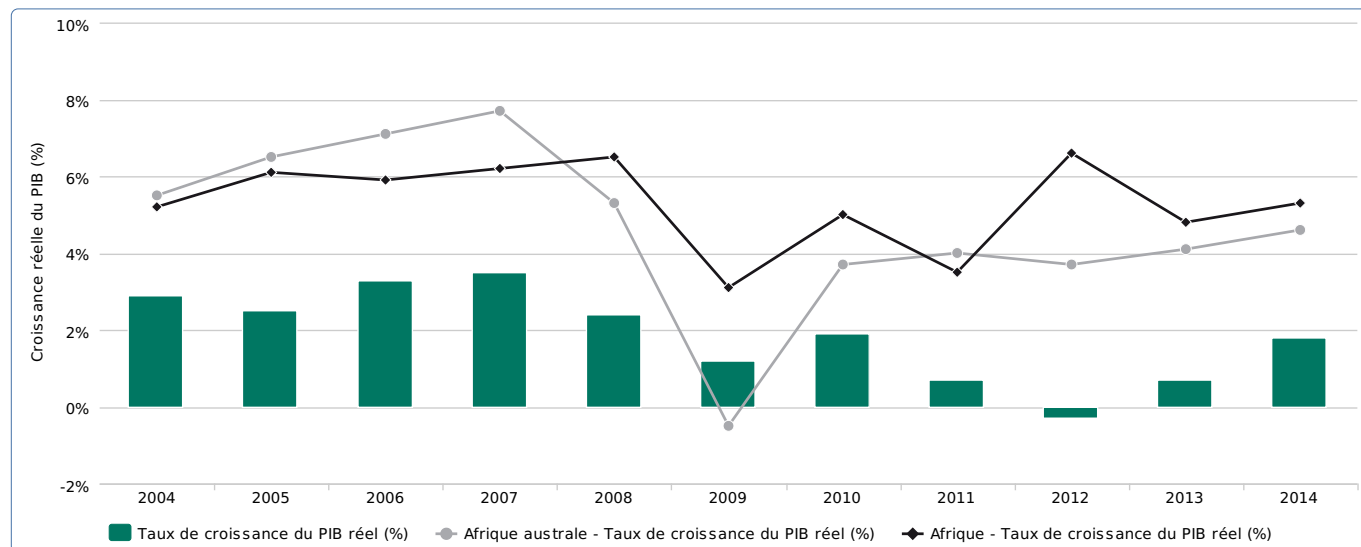
Les espoirs selon lesquels les recettes importantes générées par la SACU contribueraient à placer les finances publiques sur une trajectoire soutenable et stimuleraient la croissance sur le long terme ne se sont pas concrétisés sur l'exercice 2012/13. Malgré la marge de manœuvre budgétaire dégagée par les recettes de la SACU, des progrès limités ont été réalisés au niveau de la gestion des dépenses totales et du rééquilibrage visant à les faire passer des dépenses de fonctionnement aux dépenses d'investissement. Les dépenses d'investissement (en termes de PIB) sont d'ailleurs parmi les moins élevés de la région. La lenteur du règlement des arriérés de paiement intérieurs accumulés en 2011 a miné les investissements du secteur privé. Point positif, malgré la pression exercée par la hausse des prix des produits alimentaires fin 2011/début 2012, l'inflation globale s'est maintenue sous les 10 % pendant toute l'année 2012. Les réserves officielles de change sont revenues à des niveaux convenables (supérieures à trois mois d'importations), dissipant ainsi les inquiétudes qui existaient par rapport à la soutenabilité de la parité du lilangeni avec le rand.

Alors que la situation budgétaire devrait se stabiliser en 2013/14, les goulets d'étranglement structurels sous-jacents devront être éliminés pour parvenir à une croissance forte et durable. Ces problèmes soulignent également les risques d'aggravation d'indicateurs sociaux déjà dégradés, voire d'annulation des progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté avant la crise budgétaire, lorsque, en 2010, elle avait chuté de 69 % à 63 %. Concrètement, le rapport d'évaluation rapide de la crise budgétaire (*Rapid Assessment of the Impact of the Fiscal Crisis*) publié par les Nations Unies en 2012 a montré les répercussions négatives de la crise sur les populations les plus vulnérables. Du fait des perspectives de croissance faible, la lutte contre la pauvreté et la réduction du chômage (estimé à 29 % de la population active en 2010) constitueront des priorités politiques majeures.

La création d'emplois dans les secteurs à haute valeur ajoutée est un défi clé pour l'économie swazie. Bien que la majeure partie de la population soit dépendante de l'agriculture, la contribution de ce secteur au PIB est en déclin. Les services jouent quant à eux un rôle grandissant, particulièrement le secteur du commerce. Les investissements limités dans le secteur des ressources se sont traduits par une stagnation du secteur minier. L'amélioration des compétences ne parvenant pas à répondre aux nouveaux besoins de l'économie et à leurs évolutions constantes, le Swaziland est confronté simultanément à des pénuries de qualifications et à l'inadéquation des compétences de sa population active par rapport aux besoins des employeurs. Cela affecte particulièrement les perspectives d'emploi des jeunes. S'élevant à 52 %, le taux de chômage des jeunes était

l'un des plus élevés d'Afrique en 2010. Des investissements dans le capital humain et l'amélioration des compétences s'imposent pour dynamiser le marché du travail et renforcer la maturité technologique du Swaziland. Parallèlement, le pays doit créer des emplois décents, c'est-à-dire productifs et sûrs.

Figure 1: Taux de croissance du PIB réel 2013 (S)



2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932816613>

Tableau 1 : Indicateurs Macroéconomiques

	2011	2012	2013	2014
Taux de croissance du PIB réel	0.7	-0.3	0.7	1.8
Taux de croissance du PIB réel par habitant	-0.7	-1.7	-0.7	0.5
Inflation IPC	6.1	8.9	6	5.3
Balance budgétaire % PIB	-9.6	3	-0.1	-0.2
Balance courante % PIB	-10.3	-2.6	-11.7	-12.6

2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932819330>

Développements récents et perspectives

Tableau 2 : PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2007	2011
Agriculture, sylviculture et pêche	-	-
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	8	7.4
Construction	3.5	2.2
Electricité, gaz et eau	0.9	1.3
Electricité, eau et assainissement	-	-
Extractions	-	-
Finance, assurance et solidarité sociale	-	-
Finance, immobilier et services aux entreprises	9.7	7.2
Services des administrations publiques	15.3	21.2
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100	100
Industries manufacturières	41.7	43.5
Mines	0.3	0.4
Autres services	1.9	-0.4
Administration publique et services personnels	-	-
Administration publique, éducation, santé et travaux sociaux, services communautaires, sociaux et personnels	-	-
Administration publique, éducation, santé et travaux sociaux, services communautaires, sociaux et personnels	-	-
Services sociaux	-	-
Transports, entreposages et communications	7.5	7.4
Transport, communications et information	-	-
Vente en gros et de détail, hôtels et restaurants	11.1	9.9
Vente en gros et de détail, immobilier	-	-

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932820318>

En 2012, les performances économiques du Swaziland sont restées inférieures à celles de ses homologues régionaux. Malgré une croissance de l'agriculture de 8.3 % en 2011, le secteur s'est contracté de près d'un demi-point en 2012 à cause d'une production plus faible de maïs, d'agrumes et de bétail (la chute de 10 % des récoltes de maïs s'est traduite par un déficit de 39 285 tonnes). Le secteur minier a également subi un sérieux revers lorsque la production de minerai de fer non traité s'est écroulée de 25.6 % au 3^e trimestre à la suite d'une baisse des cours mondiaux et de travaux de construction sur le site d'extraction. De façon similaire, le secteur manufacturier s'est contracté de 0.6 %. C'est le seul secteur qui a reculé pendant quatre années consécutives, la régression cumulée approchant les 8 %. Les services, qui avaient progressé de plus de 5 % en 2009 et 2010, ont enregistré un ralentissement important dans l'économie. En 2012, la croissance de ce secteur n'a été que de 0.4 %. Les précipitations abondantes depuis le début de la saison 2012/13 devraient se traduire par de meilleures récoltes en 2013. Cela, combiné à l'augmentation des prix du sucre, devrait doper la

croissance du secteur agricole.

Sur le plan de la demande, la faible croissance à l'échelle mondiale comme en Afrique du Sud, de même que les difficultés budgétaires persistantes (en particulier la lenteur du règlement des arriérés de paiement de l'État) ont freiné la reprise du secteur privé. Le gel des salaires des fonctionnaires, ces deux dernières années, a limité le pouvoir d'achat d'environ 10 % de la population active et a réduit encore davantage la confiance des consommateurs et la demande intérieure.

L'exercice 2012 a tout de même connu des évolutions positives : l'État a pris des mesures décisives pour régler ses arriérés de paiement vis-à-vis du secteur privé. Environ 260 millions SZL (emalangi swazis), dus en majorité aux PME, ont été réglés. Les autorités sont également parvenues à un accord pour titriser 720 millions SZL dus à la caisse de retraite de la fonction publique. La reprise des travaux au niveau de certains grands projets d'infrastructure tels que l'aéroport de Sikhuphe et le projet d'irrigation à l'intention des petits exploitants du bassin inférieur de l'Usuthu (*Lower Usuthu Smallholder Irrigation Project - LUSIP*) ont stimulé le secteur du bâtiment. Malgré ces évolutions positives, il faudra une croissance plus forte et plus inclusive que celle qui est prévue sur la période envisagée pour compenser les pertes d'emplois dues à la crise financière de 2008 et à la crise budgétaire qui perdure depuis 2010/11.

Les perspectives de croissance pour 2013 sont mitigées. Même si une reprise de la croissance agricole est prévue, les performances du secteur primaire devraient rester faibles. L'intérêt suscité initialement par les investissements miniers, suite à l'adoption de la loi sur les minéraux en 2011, n'a pas produit de résultats tangibles. La réouverture de la mine de diamants de Dvokolwako, attendue en août 2012, n'avait pas eu lieu à la fin de l'année. D'autres investissements miniers potentiels dans l'or, le charbon et le minerai de fer n'ont pas éveillé l'intérêt des investisseurs. En revanche, la reprise de la demande américaine en matière de textiles constitue une opportunité de croissance du secteur manufacturier. À la fin du troisième trimestre 2012, les exportations du Swaziland vers les États-Unis s'élevaient à 18.9 milliards USD, soit plus de 94 % des échanges réalisés en 2011. Le rétablissement des prix du sucre et les meilleurs rendements des sucreries devraient également contribuer à accroître les recettes d'exportation. La croissance du secteur des services, qui a été tirée ces dernières années par les télécommunications et les services financiers, sera toutefois confrontée à un certain nombre de défis. Le cadre réglementaire des télécommunications demeure rigide et empêche l'entrée de nouveaux investisseurs. Dans le même temps, la relative stabilité du secteur financier a peu de chance de favoriser une croissance significative du fait de la faible activité des PME, du risque de crédit accru et de la réduction de la demande des entreprises.

De manière générale, les risques qui pèsent sur la croissance sont en train de s'aggraver à cause des perspectives mondiales et régionales incertaines (particulièrement en Afrique du Sud) ainsi que du manque de réformes. Les perspectives d'une croissance faible en Afrique du Sud présentent de grands risques pour la croissance du Swaziland, car près de 90 % des échanges du pays s'effectuent avec ce partenaire. Le ralentissement de la croissance ne provoque pas qu'une réduction des exportations en provenance du Swaziland, mais aussi celle des importations sud-africaines, ce qui a un impact direct sur la situation budgétaire du Swaziland à cause de la baisse des recettes de la SACU que cela entraîne.

La lenteur de la mise en œuvre du FAR et de la stratégie de redressement économique a prolongé les effets néfastes de la crise budgétaire. Par conséquent, les investissements publics et privés sont restés limités, même par rapport aux autres pays de la région. Il est donc crucial de remédier aux faiblesses structurelles qui caractérisent le retard de croissance du Swaziland : des améliorations du climat des affaires et de la gestion des ressources publiques sont indispensables pour susciter la confiance dans l'économie et encourager l'investissement privé. Des actions plus poussées sont également nécessaires pour mettre fin aux pénuries de qualifications. L'adoption opportune de la loi relative à la gestion des finances publiques (GFP) contribuerait à rationaliser le côté dépenses du budget nécessaire pour doper la croissance. Au niveau des politiques, l'État doit également redistribuer les ressources disponibles aux secteurs les plus susceptibles de générer de la croissance intérieure. La répartition des fonds importants générés par la SACU pendant l'exercice 2013/14 devrait donc servir de base pour de telles décisions. Cependant, l'adoption et la mise en œuvre de mesures de cette nature seront difficiles en 2013, année d'élections.

Politiques macroéconomiques

Politique budgétaire

Suite à l'envolée exceptionnelle de près de 150 % des transferts de recettes de la SACU (soit 7.1 milliards SZL, contre 2.9 milliards SZL sur l'exercice précédent), le budget du Swaziland pour 2012/13 affiche un excédent budgétaire primaire de 3 %, un résultat qui ne pourra être maintenu dans un futur proche qu'au prix de réformes budgétaires. Fin mars 2012, les arriérés de paiement s'élevaient à environ 1.5 milliard SZL (4.7 % du PIB 2012/13), dont 400 millions SZL (1 % du PIB) dus au secteur privé. Si tous ces arriérés étaient réglés, le déficit budgétaire s'élèverait à 2.4 %. Cela représenterait tout de même une amélioration substantielle par rapport au déficit de 14.3 % réalisé sur l'exercice 2010/11 et celui estimé à 9.6 % en 2011/12. Une baisse marginale des dépenses ordinaires a été enregistrée en 2011/12 par rapport à son niveau de 2010/11, avec une contraction de la masse salariale de près de 2 %. Les dépenses d'investissement ont été réduites encore plus drastiquement : elles ont reculé de près de 50 %, à 1.02 milliard SZL. Les entreprises privées qui dépendent de l'État ont été gravement touchées, en particulier dans le secteur du bâtiment, tandis que les fournisseurs de consommables ont été affectés par l'accumulation des arriérés de paiement.

Malgré l'excédent budgétaire de 3 % pour l'exercice en cours, l'État continue à rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements, dont certains n'ont pas pu l'être en temps voulu. Certaines dépenses importantes dans l'enseignement supérieur ont dû être rationalisées dans l'objectif de réduire le budget global. Contrairement aux années précédentes, où l'État offrait des bourses universitaires à tous les étudiants admissibles, en 2012, certains programmes ont cessé d'être éligibles à ce système d'aides financières. Des retards ont également eu lieu dans le versement des subventions aux personnes âgées et aux orphelins et enfants vulnérables. Cela met en avant l'importance d'établir un système de protection sociale à la fois complet et durable.

Sur le plan des recettes, les transferts de recettes exceptionnels de la SACU ont relevé le montant total des recettes attendues à un peu moins de 1 milliard SZL en 2012/13. Ce qui reste problématique pour l'État, c'est que seulement 40 % de ces recettes sont perçues au niveau local. Avec un secteur privé qui peine à augmenter sa part dans le PIB et à se détacher de l'État (la plupart des contrats sont publics), réduire la dépendance vis-à-vis des recettes de la SACU reste difficile à moyen terme. Reflétant les pertes d'emploi causées par la crise budgétaire, les recettes générées d'ici la fin de l'année par l'impôt sur le revenu devraient être inférieures aux objectifs fixés, mais la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) collectée a été supérieure aux attentes. Une amélioration de la situation budgétaire, associée au maintien des transferts de recettes de la SACU pour l'exercice 2013/14 au même niveau que sur l'exercice actuel permettrait à l'État d'augmenter ses dépenses et de dopper la croissance en procédant à une redistribution des dépenses.

L'actualisation du FAR, préparée en septembre 2012 par le gouvernement (avec le soutien technique du Programme des Nations Unies pour le développement - Pnud) et de la Banque africaine de développement - BafD), a mis en relief les points clés de la réforme budgétaire, à court et à moyen termes. Reconnaisant les risques potentiels de l'orientation actuelle des dépenses, la version actualisée du FAR met l'accent sur la nécessité d'entreprendre de plus grands efforts de réduction des dépenses ordinaires de l'État, et en particulier de sa masse salariale, tout en redistribuant les économies réalisées en faveur du budget d'investissement et des secteurs sociaux. La nouvelle version du FAR insiste également sur le règlement des arriérés de paiement. La bonne nouvelle, c'est qu'à la fin 2012, l'État avait élaboré un projet clair permettant de régler ces arriérés tout en lissant les dépenses. Les priorités à moyen terme sont une meilleure gestion des recettes imprévisibles de la SACU, une mobilisation renforcée des recettes intérieures et l'abandon progressif des politiques budgétaires procycliques, éventuellement avec l'introduction de nouvelles règles en matière de dépenses.

Tableau 3 : Opérations financières de l'état (pourcentage du PIB)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes totales (avec dons)	34.1	23.7	24.2	38.9	39.2	39.7
Recettes fiscales	32.1	22.6	23.3	38	38	38.6
Recettes pétrolières	-	-	-	-	-	-
Dons	0.4	0.2	0.5	0.5	0.7	0.7
Dépenses totales (et prêts nets) (a)	40.1	37.9	33.8	35.9	39.2	39.9
Dépenses courantes	31	30.3	27.8	26.8	29.4	29.7
Sans les intérêts	30.1	29.6	27.2	25.7	27.9	28.1
Salaires	16.8	15	14.5	15.1	15.4	15.2
Intérêts	0.9	0.7	0.6	1.1	1.5	1.5
Solde primaire	-5.1	-13.6	-9	4.2	1.4	1.3
Solde global	-6	-14.3	-9.6	3	-0.1	-0.2

2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932821306>

Politique monétaire

En vertu de son appartenance à la Zone monétaire commune (ZMC), la politique monétaire du Swaziland est étroitement liée à celle de l'Afrique du Sud – le rôle principal de la Banque centrale du Swaziland étant *de facto* de surveiller et de réglementer le secteur financier. Par conséquent, la santé du secteur financier dépend étroitement de la capacité de la Banque centrale à assurer ces fonctions cruciales. La hausse récente du nombre d'établissements financiers non bancaires et l'augmentation de leur portefeuille d'actifs ont souligné la nécessité de la création d'une Autorité de réglementation des services financiers (*Financial Services Regulatory Authority* – FSRA), comme l'a conseillé le FMI. Depuis, l'État a mis en place la FSRA, mais celle-ci n'est toujours pas opérationnelle. Le statut des établissements financiers non bancaires doit être bien appréhendé afin d'éliminer les risques qu'ils pourraient présenter pour le secteur financier.

La lenteur du règlement de ses arriérés de paiement par l'État a pesé sur le fonctionnement de certaines banques. L'évaluation réalisée par le FMI en septembre 2012 a indiqué que le secteur bancaire était confronté à des problèmes de liquidité. Par exemple, au moins une des banques sous contrôle étranger a dû demander un supplément de liquidité à sa banque mère. Étant donné les ressources limitées rendues disponibles par la Banque centrale, il est important que l'État, la Banque centrale et la FSRA se mettent d'accord sur un cadre de résolution des différends destiné à protéger les déposants, notamment *via* un régime d'assurance limitant le niveau des dépôts.

Illustrant les problèmes de liquidité rencontrés par le secteur bancaire, le total des actifs bancaires a également diminué d'un peu moins d'un point au troisième trimestre 2012. Une amélioration des dépôts sur la même période pourrait marquer un changement de perspectives, surtout en cas de reprise de la croissance du crédit aux ménages, alors que celui-ci a chuté d'environ 370 millions SZL entre juin et août 2012. Le rétablissement du crédit à la consommation dépendra également de l'évolution des tendances inflationnistes liées à l'affaiblissement du rand³. Malgré ces risques accrus, la Banque centrale du Swaziland a maintenu un taux d'escompte à 5 % (similaire à celui de l'Afrique du Sud) et un taux de base de 8.5 %. Ces taux sont en accord avec la politique de la Banque centrale sud-africaine (SARB) et l'objectif de stimulation de la croissance.

Malgré une politique monétaire accommodante (le taux d'escompte a été maintenu à 5 % pendant la majeure partie de l'année) et la réintroduction de systèmes étendus de garantie de crédit, la croissance du crédit au secteur privé a plongé sous la barre des 10 % (devenant donc négative en termes réels)⁴. Ce résultat inquiétant reflète la croissance réduite du crédit aux ménages et aux entreprises. Cela indique une rupture dans le mécanisme de transmission monétaire et la nécessité d'éliminer les goulets d'étranglement structurels du système.

L'évolution de la croissance du crédit s'est reflétée dans la dynamique de l'inflation : depuis mai, on observe une baisse de l'inflation non corrigée. L'inflation a chuté de son pic annuel de 9.6 % à moins de 8.5 % en août 2012. La dépréciation du rand par rapport aux principales devises devrait toutefois provoquer des pressions inflationnistes. Même si l'inflation reste obstinément au-dessus de la tranche supérieure de 6 % fixée pour la ZMC, elle est désormais inférieure à son pic sur trois ans (9.6 %) enregistré en avril. Pourtant, l'inflation du Swaziland reste l'une des plus fortes de la région.

Dans le cadre des engagements qu'il a pris lors de la présentation du budget 2012/13, l'État a continué d'accumuler des réserves de change, grâce à l'apport important des recettes de la SACU. Les réserves de change brutes ont été instables au cours de l'exercice : elles ont beaucoup augmenté au début de chaque trimestre, lorsque les transferts de la SACU sont reçus, pour diminuer progressivement au cours du trimestre. De façon globale, les réserves de change brutes sont passées de 1.9 mois de couverture des importations en mars à environ 3 mois à la fin 2012, dissipant les inquiétudes vis-à-vis du système d'ancrage du taux de change qui étaient apparues ponctuellement en 2011.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

En tant que petite économie ouverte et enclavée, le commerce et l'investissement direct étranger (IDE) sont au centre de la stratégie de développement du Swaziland. L'appartenance du pays à de multiples organisations commerciales régionales (ZMC, SACU, Communauté pour le développement de l'Afrique australe - SADC, et Marché commun d'Afrique australe et d'Afrique orientale - Comesa) présente à la fois des avantages et des inconvénients. Ces différentes organisations commerciales n'ont pas de règles et de réglementations communes, ce qui pèse sur la capacité déjà limitée du département du commerce international (*International Trade Department - ITD*) du ministère du Commerce et de l'Industrie (*Ministry of Commerce, Industry and Trade - MCIT*), qui est chargé de la politique commerciale, de l'intégration régionale et de la coopération économique. La complexité des réglementations constitue également un frein pour les activités commerciales et les IDE. Une rationalisation du statut de membre de ces organisations régionales pourrait donc réduire les coûts liés aux activités commerciales et favoriser l'intégration régionale avec les zones prioritaires (pays à forte croissance d'Afrique de l'Est, etc.).

Au niveau des produits composant les exportations, l'érosion des préférences commerciales du Swaziland (en particulier concernant le sucre, son principal produit d'exportation) impose un renforcement de la compétitivité du pays. Les barrières commerciales et non commerciales handicapent l'environnement commercial. La catégorie « Commerce transfrontalier » du rapport *Doing Business 2012* de la Banque mondiale classe le Swaziland à la 148^e place, alors qu'il était 144^e sur l'exercice précédent. L'Indice de compétitivité mondiale (GCI) 2012 classe le Swaziland 135^e sur 144 pays, et 120^e dans la catégorie des barrières commerciales. Parmi les changements limités qui sont intervenus au niveau de l'environnement commercial du pays en 2012, on compte notamment l'entrée en service du système douanier automatisé (*Automated System for Customs Data - Asycuda*) et la réduction du délai de délivrance des certificats d'origine par l'Autorité des recettes.

Le Swaziland doit recentrer sa politique commerciale sur la facilitation des échanges plutôt que sur la maximalisation des recettes. L'inefficacité de l'administration des douanes du pays (lourdeur des règles en matière documentaire, longueur des procédures et corruption) agit comme un obstacle non tarifaire en imposant une logistique alternative, des stocks excessifs et des dessous-de-table. Des efforts plus poussés de réduction du nombre de documents et de déclarations nécessaires pour les importations et les exportations contribueront également à réduire les coûts et les délais auxquels les commerçants sont confrontés. L'alignement des systèmes douaniers sur ceux de l'Afrique du Sud, qui faciliterait la mise en œuvre de postes-frontières jouant le rôle de guichets uniques, serait fort utile pour favoriser les échanges commerciaux.

Au niveau macroéconomique, la balance des opérations courantes s'est contractée pendant deux années consécutives. Cela est principalement dû à l'activité économique réduite et au déclin de la capacité d'importation. Le déficit de la balance des opérations courantes, estimé à 2.6 % en 2012, devrait se creuser avec l'augmentation des dépenses publiques en 2013 et au-delà. En dehors des transferts de la SACU, les entrées de capitaux restent limitées. Les IDE sont restés faibles au fil des années, et les envois de fonds des travailleurs émigrés en Afrique du Sud devraient chuter en raison d'une réduction de l'emploi dans les mines et les exploitations agricoles.

Tableau 4 : Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2004	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Balance commerciale	6.2	-3.8	-3.8	-2.5	-6.9	-8.2	-9.5
Exportations de biens (f.o.b.)	74	52.6	46.4	49.2	49.9	49.1	49
Importations de biens (f.o.b.)	67.8	52.6	46.4	49.2	56.8	57.3	58.6
Services	-5.3	-12.7	-10.7	-8.5	-9.2	-9.2	-8.5
Revenu des facteurs	0.1	-2.4	-5.8	-1.9	-0.3	-0.1	-0.2
Transferts courants	4.4	6	4.7	2.6	13.7	5.9	5.6
Solde des comptes courants	5.4	-12.9	-15.6	-10.3	-2.6	-11.7	-12.6

2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932822294>

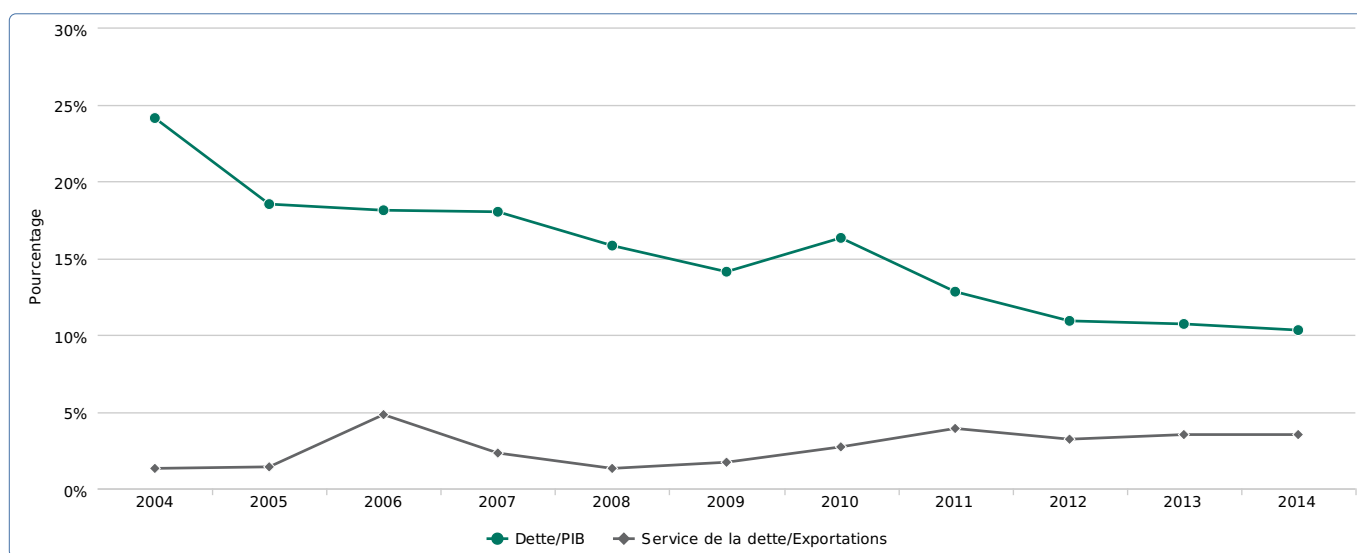
Politique de la dette

Même si la dette publique totale du Swaziland est soutenable, on ne peut pas en dire autant de la position des finances publiques en 2010 et 2011. Après une atténuation en 2009/10 à environ 13 % du PIB, la dette publique a continuellement enflé en 2011/12 pour atteindre 17 % du PIB (l'une des plus basses d'Afrique subsaharienne), tirée par la dette intérieure. Les contraintes sur l'emprunt exercées par l'État, à l'extérieur comme sur les marchés intérieurs, ont en partie contribué au faible niveau de la dette.

Pour assurer la viabilité des finances publiques, l'État a actualisé son FAR et va créer un service à part entière dédié à la gestion de la dette au sein du ministère des Finances. Bien que le Swaziland soit déjà doté d'un service de gestion de la dette, celui-ci doit être renforcé pour améliorer l'efficacité de son fonctionnement. En accord avec le projet de loi et le plan d'action relatifs à la gestion des finances publiques (GFP), les partenaires de développement ont convenu d'apporter un soutien technique et financier au service de gestion de la dette. La loi relative à la GFP propose des processus clairs pour émettre de la dette publique, et définit une stratégie de gestion de celle-ci à moyen terme avec des actualisations annuelles et l'obligation de rendre des comptes au Parlement, ainsi que des procédures pour l'émission de garanties⁵.

Garantir un financement à long terme stable et à un prix compétitif reste un défi pour le gouvernement. Au 3^e trimestre 2012, des bons du Trésor à 182 jours ont été introduits, mais seules 50 % des offres avaient été reçues en août 2012, et seulement 20 % d'entre elles ont été servies à cause des taux d'intérêt élevés exigés par les prêteurs. Les bons du Trésor émis en septembre ont tous trouvé preneur, et seulement 30 % d'entre eux à des taux d'intérêt supérieurs à 7 %. En parallèle du développement des marchés intérieurs de la dette et du renforcement de la capacité d'analyse de la soutenabilité de celle-ci, il serait à moyen terme souhaitable pour le Swaziland de créer les conditions qui lui permettraient d'émettre des obligations souveraines sur les marchés internationaux, en s'inspirant notamment des succès rencontrés par la Namibie dans ce domaine.

Figure 2 : Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations 2013



2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932816613>

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

En 2012, le Swaziland a accompli d'énormes progrès dans le soutien qu'il apporte aux activités du secteur privé. L'action du pays en faveur de la promotion de l'investissement a été saluée dans le cadre des *Investment Promotion Awards* de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Cnuced) qui s'est tenue en 2012. L'Autorité de promotion de l'investissement du Swaziland (SIPA) s'est vue décerner le 2^e prix pour sa capacité à attirer les IDE en facilitant la fourniture d'espaces de production ainsi que la délivrance des licences, permis et allègements fiscaux nécessaires. La version actualisée de la Feuille de route des investisseurs lancée en 2012 révèle également l'intention du gouvernement d'accroître la participation du secteur privé à l'économie. De plus, l'État a collaboré avec le Pnud pour identifier les obstacles et les opportunités qui se présentent aux jeunes entrepreneurs, l'objectif étant d'améliorer les perspectives d'emploi de la jeune génération⁶.

Suite à l'adoption des lois sur les sociétés (*Companies Act*) et la TVA (*VAT Bill*) en 2011, associées aux nouvelles réglementations fiscales, les entreprises existantes constatent qu'il est désormais plus simple de remplir leurs obligations fiscales. L'efficacité de l'administration fiscale et de la perception des recettes a été particulièrement améliorée par l'introduction et la mise en œuvre d'un service dédié aux gros contribuables. De plus, les entreprises peuvent désormais remplir leurs déclarations fiscales en ligne.

Le développement du secteur privé demeure confronté à des problèmes majeurs. Le risque accru de l'investissement au Swaziland, causé principalement par une plus grande instabilité macroéconomique, entrave la capacité du pays à attirer de nouveaux investisseurs. La dégradation du climat des affaires s'explique également en partie par la lenteur de la mise en œuvre des nouvelles procédures de création d'entreprise. Bien que l'immatriculation d'une entreprise soit censée prendre 3 jours, le temps nécessaire reste en réalité de 21 jours. Une nouvelle entreprise doit dépenser près de 5 000 SZL pour devenir opérationnelle. Le classement global du pays dans le rapport *Doing Business* 2012/13 de la Banque mondiale est donc resté le même que l'année précédente : 123^e sur 185 pays. Cependant, dans la catégorie « Création d'entreprise », le Swaziland a reculé de la 160^e place l'année précédente à la 165^e, un niveau inférieur à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne.

Le classement du Swaziland dans le GCI s'est détérioré, le pays est passé de la 134^e place sur 142 pays en 2011/12 à la 135^e sur 144 pays en 2012/13. Les principales difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises sont la lourdeur bureaucratique, la corruption et l'accès au financement. Le Swaziland accuse également un retard technologique important, aggravé par les mauvais résultats observés dans l'enseignement supérieur et la formation de personnel qualifié, qui ont un effet négatif sur la compétitivité du pays à l'échelle mondiale.

De plus, pour éviter d'envoyer des signaux contradictoires, les autorités swazies devraient soutenir le développement du secteur privé en adoptant des lois qui encouragent la concurrence dans tous les secteurs de l'économie. Alors que le sous-secteur de la production d'énergie s'est ouvert à de nouveaux acteurs via l'apparition de producteurs indépendants et la mise en place d'un environnement réglementaire encourageant la concurrence, un environnement monopolistique subsiste dans le secteur des télécommunications. D'autres secteurs comme l'eau et les transports restent également lourdement réglementés. Dans le secteur des transports, le système de permis en vigueur limite le nombre d'exploitants par itinéraire. De façon similaire, le GCI classe le Swaziland respectivement aux 132^e, 106^e et 111^e dans les domaines de la productivité de la main-d'œuvre, de la flexibilité salariale et des procédures de recrutement et de licenciement.

Secteur financier

Le secteur financier du Swaziland est l'un des sous-secteurs des services qui génèrent la plus forte croissance. Cela constitue une évolution positive, car l'inclusion financière, et en particulier l'accès au crédit, sont limités (FinScope, 2012). Parallèlement, les services financiers non bancaires se sont tellement développés qu'ils doivent à présent être convenablement surveillés et réglementés pour prévenir de futurs risques financiers. Le secteur bancaire est considéré comme sain et stable, notamment grâce aux méthodes que les banques détenues par l'Afrique du Sud ont introduites sur le marché. La Banque centrale du pays est également parvenue à appliquer efficacement ses réglementations. La mise en œuvre de la FSRA devrait permettre de maîtriser les risques potentiels induits par la croissance des services financiers non bancaires.

Selon les données de la Banque mondiale, les prêts improductifs ont augmenté depuis 2009, et on estime qu'ils s'étaient envolés de près de 300 % à la fin août 2011. Au cours de la mission qu'il a réalisée en septembre 2012, le FMI a estimé qu'un emprunteur sur quatre rencontrait des difficultés de paiement. Face à cette situation, les banques ont réagi en resserrant les conditions de crédit. Pourtant, du fait des ressources limitées détenues par la Banque centrale, la persistance de la crise budgétaire pourrait précipiter une crise financière. L'État a donc été instamment prié d'accélérer le règlement de ses arriérés de paiement, en particulier aux PME.

Le secteur bancaire du Swaziland resté dominé par les banques étrangères : trois banques sur quatre sont des filiales de banques sud-africaines. Il existe également 230 coopératives d'épargne et de crédit. Le secteur demeure peu développé et peu diversifié. Malgré les importantes ressources mobilisées par les caisses de

retraite et les sociétés d'assurance, le manque d'instruments de placement sur le marché local s'est traduit par une orientation de la majorité des ressources vers l'Afrique du Sud. Pour remédier à la fuite des capitaux, le gouvernement a introduit l'obligation pour les établissements financiers d'investir au moins 30 % de leurs ressources sur le marché intérieur. Il espère puiser dans ces ressources pour financer certains projets d'infrastructure. Effectivement, même si les taux d'intérêt restent élevés, le taux de souscription aux bons du Trésor a grimpé à 100 % avec l'introduction de cette obligation d'investissement intérieur minimum. Malgré cette évolution récente, peu d'instruments permettent d'exploiter ces ressources pour financer des programmes publics. En l'absence d'une orientation prudente et soutenable de la politique macroéconomique, le secteur financier est peu enclin à investir dans les emprunts d'État à long terme.

Même s'il est difficile de prédire les conséquences d'un accroissement du nombre de banques, l'écart important entre les taux de rémunération des dépôts et les taux débiteurs (jusqu'à 7 %) rapporté par la Banque mondiale indique que le marché n'est pas concurrentiel. La prime de risque facturée par les banques est restée au même niveau (4.1 %) en 2011 et 2012. Il faut toutefois noter que le taux d'inflation élevé s'est traduit par une réduction de l'écart du taux d'intérêt réel d'environ 8.7 % en 2010 à 1.4 % en 2012.

La couverture du secteur bancaire est limitée : seules 53 % des entreprises ont déclaré avoir accès au crédit. Les informations disponibles indiquent que moins de la moitié de la population adulte du Swaziland a accès aux services bancaires formels et que 37.5 % de la population (44.4 % pour la population rurale) sont entièrement privés de toute forme de services financiers. Reflétant le taux de chômage élevé parmi les jeunes, environ 78 % des 18-19 ans n'ont accès à aucune forme de services financiers. L'accès au crédit est également affecté par le manque de garanties, particulièrement compte tenu de l'accroissement du nombre de prêts improductifs. Bien qu'il n'existe pas d'agence publique d'évaluation du crédit, le registre privé d'évaluation du crédit a renforcé les informations disponibles dans ce domaine.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

La récente crise budgétaire ayant mis en relief la faiblesse des systèmes de gouvernance en vigueur au Swaziland, le retard pris dans l'adoption de la loi relative à la GFP n'augure rien de bon concernant la résolution rapide des difficultés auxquelles le pays est confronté. Disposer des ressources financières ne suffit pas, car leur gestion reste médiocre. Cependant, le ministère des Finances souhaite que la loi relative à la GFP soit présentée aussi vite que possible au Parlement afin de disposer du cadre juridique nécessaire à la mise en œuvre des mesures qui doivent être prises de toute urgence. Les partenaires de développement, notamment la BafD, la Banque mondiale, l'Union européenne (UE), le FMI et le Pnud, soutiennent ce processus.

Les flux d'investissements étrangers ont souffert de la faiblesse des systèmes de GFP et du fait que les lois destinées à garantir la protection de la propriété privée doivent encore être adoptées par le Parlement. Au Swaziland, le droit à la propriété privée est toutefois reconnu et protégé en vertu de la section 19 de la Constitution de 2005, y compris l'aliénation d'une telle propriété. La propriété intellectuelle relève de la section 227-235. Les autres projets de loi ayant un lien avec la propriété privée et devant encore être adoptés sont notamment la loi sur les communications (*Swaziland Communication Bill*), la loi sur les communications électroniques (*Swaziland Electronic Communication Bill*), la loi sur le système de paiement national (*National Payments System Bill*), la loi sur la décentralisation (*Decentralisation Bill*), la loi sur le service public (*Public Service Bill*), la loi de réglementation des établissements touristiques (*Tourism Establishments' Regulations*), la loi sur la construction (*Construction Bill*) et la loi sur la copropriété (*Sectional Title Bill*). Les investissements sont protégés par la loi de 1998 sur la promotion des investissements au Swaziland (*Swaziland Investment Promotion Act*). De plus, le Swaziland est signataire de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) de la Banque mondiale, qui offre une protection juridique aux investissements privés, surtout pour les entreprises étrangères. Le Swaziland est également membre du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (Cirdi). Il existe des seuils en matière de participation étrangère et de rapatriement des revenus et salaires des employés approuvés. Le Swaziland obtient un classement médiocre en ce qui concerne la protection des investissements (106^e sur 144), l'indépendance de la justice et la protection des droits de propriété, tous ces domaines faisant partie du 1^{er} pilier du GCI 2012.

Même si la juridiction mixte (droit romano-hollandais et droit coutumier) du système de gouvernance du Swaziland est source de complications, l'État bénéficie d'une réputation relativement bonne quant à sa gestion des différends industriels. Les litiges portés devant les tribunaux traditionnels peuvent être transférés au système judiciaire formel et réglés *via* les procédures de la Commission pour la conciliation, la médiation et l'arbitrage. Le règlement de tels différends et l'exécution des contrats sont des processus longs et coûteux, ce qui pousse les investisseurs à rester prudents quant à la réalisation d'investissements à long terme. Il faut environ 972 jours pour régler un différend contractuel, tandis que les coûts de réparation judiciaire peuvent atteindre 56 % de la valeur d'un contrat, contre 19 % pour l'OCDE et 50 % pour l'Afrique subsaharienne.

Reflétant la dégradation de l'environnement socio-économique, le Département d'État des États-Unis a constaté une hausse de la criminalité au Swaziland, dont des crimes économiques violents, surtout dans les principales zones urbaines de Manzini et Mbabane. Le Swaziland a par conséquent été classé parmi les pays où la menace criminelle est critique. Même si les cambriolages et les braquages de véhicules sont inhabituels, dernièrement, des actes de ce type ciblant soigneusement des entreprises ont fait des morts et des blessés graves. Le Swaziland se classe 28^e sur 54 pays dans l'indice de gouvernance Mo Ibrahim, avec un score de 43.8 sur 100.

Gestion des ressources naturelles et environnement

Même s'il existe des cadres juridiques et réglementaires en matière de gestion des ressources naturelles, les mesures de réhabilitation et de protection écologique dans le secteur minier ne sont pas rigoureusement appliquées. Une attention particulière doit par conséquent être portée aux effets potentiels de ces activités sur l'environnement, malgré les perspectives qu'elles offrent en termes d'emplois et d'opportunités commerciales pour les sous-traitants. La politique minière nationale (*National Mining Policy*) de 2003, la loi sur la gestion de l'environnement (*Environmental Management Act*) de 2002 et la loi sur les mines et les minéraux (*Mines and Minerals Act*) de 2011 définissent un cadre susceptible de répondre à ces préoccupations environnementales. De plus, le Swaziland possède un fort potentiel dans le domaine de l'extraction de minéraux précieux comme l'or et le diamant, mais il n'a pas encore souscrit aux dispositions internationales de transparence telles que l'Initiative pour la transparence dans les industries d'extraction. Par ailleurs, les incendies incontrôlés, de plus en plus fréquents, ont causé d'importants dommages aux forêts du pays malgré l'augmentation des plantations forestières.

Contexte politique

Ces deux dernières années se sont caractérisées par des troubles sociaux, principalement liés à la répression des libertés politiques, pourtant inscrites dans la Constitution de 2005. Des manifestations ont été organisées, principalement par les syndicats représentant le corps enseignant, les institutions quasi publiques et les agents de la fonction publique. Parmi leurs revendications, on trouve la légalisation des partis politiques, une meilleure gestion des fonds publics et de meilleures rémunérations. Ces manifestations ont atteint un point culminant avec la tenue du Parlement populaire (Sibaya) en août 2012, présidé par le Roi en tant que chef suprême de l'exécutif. Les questions abordées par le Sibaya sont notamment le retrait de la circulaire financière n°1 de 2010 qui accorde des avantages aux politiciens, le renvoi du gouvernement pour avoir échoué à gérer l'économie du pays, la légalisation des partis politiques et la transition vers une démocratie pluraliste, la transparence vis-à-vis des embauches dans le secteur public (particulièrement dans les forces de l'ordre), la lutte contre la corruption et une plus grande décentralisation des services publics. Des inquiétudes similaires ont été suscitées lorsque le Parlement a adopté une motion de censure contre le gouvernement, qui a été annulée par la suite.

Avec les élections législatives prévues pour le troisième trimestre 2013, il reste à voir s'il existe suffisamment de volonté politique pour s'attaquer aux problèmes auxquels le pays est confronté. La réduction du nombre de ministères dans l'objectif de baisser la masse salariale de l'État fait partie des questions pressantes. Le poids important de l'enveloppe des salaires demeure l'un des principaux problèmes qui ont bloqué l'avancée des discussions avec le FMI concernant un second programme suivi par les services du FMI.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

En 2012, les effets persistants de la crise budgétaire ont eu un impact sur l'attribution des ressources au secteur social. Combiné à un secteur privé faible, incapable de préserver les emplois existants, cela a réduit la capacité des ménages à subvenir à certains besoins de base en matière de santé et d'éducation. Dans le même temps, l'État a abandonné son système exhaustif de bourses universitaires, laissant certains futurs étudiants sans aide financière pour suivre le cursus de leur choix. Le taux d'alphabétisation du Swaziland figurant parmi les plus élevés d'Afrique, cette décision ne devrait pas avoir un effet immédiat sur les cursus concernés, identifiés comme peu demandés par les employeurs. Toutefois, les étudiants affectés n'ont pas été prévenus à l'avance et cela a perturbé leurs projets d'études. Le soutien apporté au programme d'enseignement primaire gratuit mis en place par l'État s'est poursuivi. C'est à ce stade que l'incidence de l'enseignement est la plus forte, car elle pose les bases pour les niveaux supérieurs. Le déblocage en temps voulu des subventions à l'enseignement primaire continue à poser des difficultés. Reflétant l'érosion de la capacité de l'État à financer entièrement les subventions à l'enseignement destinées aux orphelins et aux enfants vulnérables, l'affectation des fonds au programme d'enseignement primaire gratuit a été retardée pour permettre un audit de ceux-ci. Une bonne hiérarchisation des dépenses sociales, particulièrement celles destinées aux plus vulnérables, est donc primordiale.

De manière générale, le Swaziland a fait d'importants progrès pour atteindre l'accès universel à l'éducation primaire : le taux net de scolarisation a grimpé, passant de 72 % à plus de 92 % en 2010. En 2009/10, 73.9 % des enfants inscrits en première année de primaire ont atteint la septième année sans redoubler plus d'une fois, par rapport à 59.8 % en 2006/07. Cependant, l'Indice de développement humain (IDH) du Swaziland reste faible, à 0.522, ce qui classe le pays 140^e sur 187.

Les plus grands défis sanitaires du Swaziland sont de réduire l'incidence du virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) et de la tuberculose. Même si des fonds insuffisants ont été débloqués, le Swaziland continue de fournir, avec l'aide des donateurs, les médicaments vitaux aux patients atteints du VIH/sida. Malgré les défis financiers que doit affronter le secteur de la santé, un léger recul a été enregistré dans la prévalence du VIH/sida. La plus grande réussite dans la lutte contre les maladies a été l'éradication presque totale du paludisme. Toutefois, la menace de la tuberculose résistante aux médicaments augmente.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Malgré une réduction de l'incidence de la pauvreté de 69 % en 2007 à 63 % en 2010 selon les estimations, le Rapport d'évaluation rapide publié par le Pnud en 2012 suggère un renversement possible de ces progrès. À cet égard, le soutien insuffisant au Conseil national pour une réponse d'urgence au VIH et au Sida (*National Emergency Response Council on HIV and Aids - Nercha*), étant donné le nombre important d'enfants touchés par le VIH/sida, compromet l'existence des centres de soins de proximité, qui offrent également une alimentation complémentaire. De plus, le soutien de l'État aux agriculteurs des zones rurales devrait s'intensifier, sous la forme de subventions leur permettant d'adopter une agriculture commerciale. Cela pourrait accroître leurs revenus et la sécurité alimentaire. Par ailleurs, la stratégie de diversification des récoltes pourrait élargir la base alimentaire de la population.

Avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef), le Swaziland a développé de nouvelles lois et politiques visant à développer la fourniture de services afin d'atteindre les enfants les plus vulnérables. Un certain nombre de projets, directives et normes visent à rendre possible la mise en œuvre de la Convention internationale de protection des enfants : Plan national d'action pour les enfants (*National Plan of Action for Children*) sur 2011-15, Plan stratégique de développement social (*Social Development Strategic Plan*) sur 2011-15, directives et normes en matière de soins alternatifs (*Guidelines and Standards for Alternative Care*), et Stratégie et actions de lutte contre la violence envers les enfants (*Strategy and Actions on Violence Against Children*). Dans ce domaine, la fourniture de services est ciblée aux niveaux national, régional et communautaire. Cependant, sans les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces programmes, peu de choses peuvent être réalisées.

L'État développe également une Stratégie nationale de sécurité sociale (*National Social Security Strategy*) pour les travailleurs actifs afin qu'ils soient couverts en cas d'invalidité ou de perte de leur emploi. Un programme d'aides destiné aux personnes âgées est en place, mais il est inadapté. En dehors des régimes de protection des revenus et de retraite, l'État n'offre aucune protection sociale à la population.

Égalité hommes-femmes

Même si le Swaziland est plutôt mal classé selon l'indice d'équité de genre 2011, avec un score de 0.546 (110^e sur 146 pays), il est en bonne voie pour atteindre ses objectifs d'éradication des inégalités hommes/femmes dans l'enseignement primaire et secondaire ainsi que dans la participation politique. Le principal défi se situe au niveau de la part des femmes dans l'emploi rémunéré non agricole. L'objectif a été fixé à 50 % d'ici 2015, mais on estime qu'il reste actuellement inférieur à 30 %. Des progrès en matière d'égalité entre les sexes ont été

réalisés à la suite du positionnement stratégique du service dédié aux questions du genre et de la famille (*Gender and Family Issues Unit*), situé sous la responsabilité du vice-Premier ministre, à la ratification du Protocole de la SADC sur le genre et le développement (*Protocol on Gender and Development*), à l'adoption d'une politique nationale sur le genre (*National Gender Policy*), à la mise en place de services de lutte contre les violences domestiques sur les enfants et contre les agressions sexuelles (*Domestic Violence Child Protection and Sexual Offences Units*) dans tous les postes de police, et à la présence de conseillers d'orientation dans les bureaux régionaux.

Analyse thématique : Transformation structurelle et ressources naturelles

Le Swaziland est doté de nombreuses richesses minérales comme l'amiante, le charbon, le fer, la stéatite, le chert vert, l'or, l'étain, le cuivre, le nickel et le chrome, ainsi que de ressources forestières. Cependant, seuls quelques-uns de ces minerais ont une valeur commerciale. Les gisements de charbon sont estimés à plus de 2 millions de tonnes, la plupart se trouvant dans les régions de Mhlume, Mpaka et Maloma. Le gisement de Mhlume n'est plus en exploitation depuis que Gencor a interrompu ses opérations en 1992, mais il a été acquis récemment par Midwinter Resources, qui y conduit des activités d'exploration. Les investisseurs ont également montré un vif intérêt pour l'extraction de chert vert, de diamants et d'or. Tandis que l'exploitation des dépôts de la mine de fer de Ngwenya a repris en 2011, la mine d'amiante de Bulembu est restée fermée depuis 2001 et l'extraction de diamants est arrêtée depuis 1997. Actuellement, le Swaziland extrait du charbon, de la pierre de carrière et du minerai de fer.

La part des ressources naturelles dans le PIB devrait rester faible, compte tenu des investissements limités dans le secteur minier et de la fermeture de la Sappi Usutu Pulp Company en 2010. Le secteur minier représente un peu plus de 2 % du PIB et des exportations. Par le passé, les plantations forestières de pins et d'eucalyptus appuyaient des activités créatrices de valeur ajoutée, notamment la production de bois de sciage et de pâte de bois non blanchie. La production de pâte de bois absorbait alors la moitié de l'approvisionnement forestier. Avant sa fermeture, la Sappi Usutu Pulp Company générait des exportations d'une valeur d'environ 40 millions SZL par an. Les forêts du Swaziland couvrent 563 000 hectares. Les plantations forestières, parmi les plus grandes au monde, couvrent 161 000 hectares, soit environ 9 % de la surface du pays. Les forêts sont une source de bois rond, destiné principalement à l'industrie minière sud-africaine.

Les perspectives des secteurs minier et des carrières sont mitigées. Les perspectives du secteur des carrières sont affectées par la faiblesse des investissements structurels qui y sont consacrés et le ralentissement du secteur du bâtiment. Dans l'objectif de doper la reprise économique, le gouvernement envisage de revitaliser l'industrie du diamant du pays. Les estimations indiquent en effet que 80 000 carats de diamant pourraient être extraits chaque année. Anticipant la reprise de l'extraction de diamant, le Swaziland a pris les mesures nécessaires pour remplir les conditions nécessaires à son adhésion au Processus de Kimberley, réalisée en mai 2011. Pourtant, au vu de l'ampleur limitée des activités d'extraction, les résultats du secteur minier ne devraient pas beaucoup évoluer à moyen terme.

Les efforts entrepris pour attirer les investissements dans le secteur minier se heurtent à trois difficultés majeures : *i)* la participation des investisseurs privés dans le capital est limitée à 50 % ; *ii)* le manque de transparence sur les redevances et la durée trop courte des licences de prospection ; et *iii)* l'exigence de deux prises de participation gratuites à hauteur de 25 % chacune pour le Roi et le gouvernement. La loi sur les mines et les minéraux (*Mines and Minerals Act*) adoptée en 2011 n'a pas permis de régler ces problèmes, en dépit des efforts engagés pour attirer les investissements étrangers dans le secteur minier.

Sur la période 1980-93, le Swaziland attirait davantage d'IDE que la Namibie et le Botswana. Les rigidités structurelles et l'environnement défavorable à l'investissement ont inversé cette tendance, ce qui a eu un impact négatif sur la croissance. La croissance industrielle, en particulier, a ralenti, avant d'être également touchée par les récents problèmes budgétaires. Ces 20 dernières années, les rendements agricoles et industriels ont progressivement chuté. Leurs parts dans le PIB sont tombées respectivement de 12 et 34 % en 1990 à 8.7 et 27.5 % en 2012. Inversement, la part des services privés dans le PIB est passée de 20 à 30 % sur la même période. La part des secteurs du bâtiment et des services publics n'a quasiment pas varié.

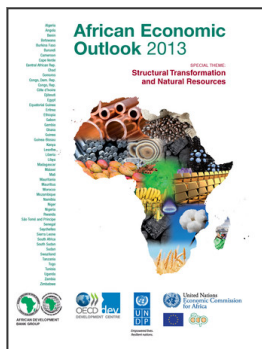
La Feuille de route des investisseurs, actualisée en 2012, et la stratégie de redressement économique de 2011 ont identifié les principaux obstacles à l'attraction des investissements, notamment le manque de transparence et de définition claire des responsabilités lors de la conclusion et de l'application des contrats signés avec les investisseurs étrangers. La société civile a également souligné le fait que la capacité du pays à négocier les contrats miniers est insuffisante et doit absolument être renforcée. Un processus plus ouvert et impliquant l'ensemble des parties prenantes améliorerait également la collecte et la répartition des recettes générées par le secteur. En particulier, la pratique fréquemment utilisée consistant à accorder des avantages fiscaux ponctuels aux investisseurs étrangers qui intègrent le secteur devrait être abolie.

Le secteur de l'extraction présente peu de potentiel en matière d'activités créatrices de valeur ajoutée. Néanmoins, des efforts doivent être entrepris pour que les activités minières profitent aux communautés locales. Il est notamment nécessaire de garantir des salaires décents aux employés, d'améliorer leurs compétences, de réaliser des achats stratégiques, de développer les infrastructures, de veiller au respect de l'environnement et d'assurer la conformité fiscale. Une politique exhaustive de protection de l'environnement et de la santé doit également être élaborée.

Notes

1. Les recettes de la SACU ont augmenté d'environ 150 % entre 2011/12 et 2012/13, et restent élevées sur l'exercice fiscal 2013/14.
2. Des efforts sont entrepris pour éliminer les entraves à la croissance identifiées dans la Feuille de route des investisseurs, la stratégie de redressement économique et la version actualisée du calendrier d'ajustement budgétaire, mais à un rythme trop lent.

3. Le taux de change dollar des États-Unis/rand sud-africain est resté stable au cours du troisième trimestre. Le lilangeni est rattaché à parité au rand.
4. Au cours du premier semestre 2012, le crédit au secteur privé a augmenté d'environ 20 %, et il a chuté sous les 3 % au troisième trimestre.
5. La loi sur la gestion et l'audit des finances publiques (*Finance Management and Audit Act*) de 1967 et les amendements qui lui ont été apportés en 2011 donnent un cadre de base aux emprunts d'État. Le Parlement doit approuver tout projet d'émission de dette, mais c'est le ministère des Finances qui initie le processus. Tous les projets dans ce domaine doivent être alignés sur les objectifs de développement du pays. Le ministère de la Planification économique et du Développement et la Banque centrale fournissent des conseils concernant la négociation et la gestion des emprunts.
6. Le rapport publié en 2013 par les Nations Unies sur les opportunités et les entraves qui se présentent aux jeunes entrepreneurs (*Opportunities and Constraints to Youth Entrepreneurship*) contient des informations plus détaillées.



Extrait de :
African Economic Outlook 2013
Structural Transformation and Natural Resources

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aeo-2013-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE, *et al.* (2013), « Swaziland », dans *African Economic Outlook 2013 : Structural Transformation and Natural Resources*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2013-55-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.